Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 01 DEC. 2021
ID : 085-200023778-20211125-DCB_2021_09_03-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

RELEVE DE LA DECISION N° 2021 09 03
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
Lors de sa réunion du 25 novembre 2021
(en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 18 novembre, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Bureau composé de 13 membres.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Laurent DURANTEAU.

Assistait également : Jean CANTIN.

Attribution du marché de travaux pour l'extension de la ZAE la Maubretière d'en Bas à Saint Révérend

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie par décision du Bureau Communautaire en date du 21 janvier 2021, a autorisé le dépôt du permis d'aménager de la seconde tranche de la zone d'activités économique de la Maubretière d'en Bas, située sur la Commune de Saint Révérend.

Une consultation a donc été lancée selon la procédure adaptée le 05 août 2021 pour la passation d'un marché public ordinaire non alloti, avec une date limite de remise des offres fixée au 20 septembre 2021 à 12h00.

Ces travaux d'extension ont été estimés à 531 324 € HT.

Cinq offres ont été reçues des candidats suivants :
- COLAS France
- SEDEP
- CHARRIER TP SUD
- CTCV TP
- PERROCHEAU DUPE TP

Les critères de jugements définis dans le règlement de la consultation sont :
- Valeur technique de l'offre 50% dont :
  - *Méthodologie employée pour l'exécution des travaux et contrôles mis en œuvre pour garantir un travail de qualité 30% ;*
  - *Planning détaillé d'exécution et cohérence avec le délai d'exécution sur lequel s'engage le candidat à l'Acte d'Engagement et les moyens affectés 10% ;*
  - *Moyens humains et techniques affectés à la réalisation des travaux 10% ;*
- Prix 50%

Selon le rapport d'analyse des cinq offres remises, les notes attribuées sont les suivantes :

Candidat	Valeur technique (50%) /50	Prix (50%) /50	Note totale /100
COLAS	47	47,63	94,63
SEDEP	46	48,65	94,65
CHARRIER TP SUD	46	45	91
CTCV	45	46,59	91,59
PERROCHEAU DUPE	45	50	95

Communauté de Communes
du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 – Givrand
85806 Saint-Gilles-Croix-de-Vie Cedex

TELEPHONE
02 51 55 55 55
FAX
02 51 54 24 46

COURRIEL
accueil@payssaintgilles.fr
INTERNET
www.payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 01/12/2021
Reçu en préfecture le 01/12/2021
Affiché le 01 DEC. 2021
ID : 085-200023778-20211125-DCB_2021_09_03-DE

Il est donc proposé au Bureau Communautaire d'attribuer ce marché de travaux au candidat PERROCHEAU DUPE pour un montant de 404 687.58 € HT soit 485 625.10 € TTC, et d'adopter la décision suivante :

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5214-1 et suivants,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et suivants,
Vu la délibération n°2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 05 août 2021 sur le journal d'annonces légales Ouest France et publié le 10 août 2021, et le 05 août 2021 sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés et sur le site Internet de la Communauté de Communes,
Vu les crédits inscrits au budget zones d'activités économiques,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

<u>Article 1</u> : d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte ;

<u>Article 2</u> : d'attribuer le marché de travaux d'extension de la ZAE de la Maubretière d'en Bas à l'entreprise PERROCHEAU DUPE pour un montant de 404 687.58 € HT soit 485 625.10 € TTC ;

<u>Article 3</u> : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché de travaux avec l'attributaire désigné et à prendre toutes décisions relatives à son exécution.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 30 novembre 2021

Le Président,

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 01 DEC. 2021
- de l'affichage le : 01 DEC. 2021
- de la publication sur le site *www.payssaintgilles.fr* le : 01 DEC. 2021

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.